

## SINGAPOUR

### J. B. Jeyaretnam acculé à la faillite et menacé d'exclusion du Parlement

Index AI : ASA 36/001/00

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce jour (vendredi 22 décembre 2000), Amnesty International s'est déclarée préoccupée par les mesures juridiques prises par des responsables singapouriens contre J. B. Jeyaretnam, dirigeant du parti d'opposition *Workers' Party* (WP, Parti des travailleurs). L'organisation craint en effet que ces démarches ne visent en réalité à l'acculer à la faillite, ce qui se traduirait par son exclusion automatique des rangs du Parlement.

« *Le gouvernement singapourien a eu maintes fois recours à des poursuites civiles en diffamation pour museler l'opposition politique. De telles procédures judiciaires limitent abusivement le droit des Singapouriens d'exprimer pacifiquement leurs opinions et de participer librement à la vie publique* », a souligné Amnesty International.

Le 19 décembre 2000, une juridiction inférieure a accordé un montant de plus de 66 000 dollars de Singapour (environ 70 000 euros) à J. B. Jeyaretnam, après avoir tranché en sa faveur le litige qui l'opposait à un avocat ayant omis de lui verser une somme correspondant au remboursement de frais d'instance.

À la suite de cette décision, le ministre des Affaires étrangères S. Jayakumar et quatre autres personnes, parmi lesquelles trois députés du parti au pouvoir, le *People's Action Party* (PAP, Parti d'action populaire), ont formé un recours en justice afin de faire saisir les sommes accordées à J. B. Jeyaretnam ; ils ont fait valoir à l'appui de leur requête que le conseil central du WP avait été condamné, en 1996, à verser des dommages et intérêts à l'issue de poursuites en diffamation et n'avait pas entièrement réglé cette somme.

Étant donné le moment choisi par le ministre de l'Intérieur et les autres demandeurs pour former leur recours, Amnesty International ne peut que s'interroger avec inquiétude sur les motifs réels de cette démarche. Alors que plus de deux années se sont écoulées depuis le paiement de la moitié de ces dommages et intérêts, les requérants exigent précisément aujourd'hui que soit payé le restant de cette somme, et ce uniquement par J. B. Jeyaretnam, alors que d'autres membres du conseil central du WP étaient également tenus à réparation.

Il semble probable que la saisie de ces 66 000 dollars de Singapour empêchera J. B. Jeyaretnam de s'acquitter en janvier 2001 des prochains versements prévus par un plan de règlement échelonné, qu'il doit respecter pour se soustraire à la procédure de faillite engagée à son encontre en novembre 2000. Il s'agit là d'une procédure distincte, ouverte à l'initiative de huit demandeurs qui s'étaient vu accorder des dommages et intérêts à la suite de la publication d'un article paru en 1995 dans une lettre d'information du WP. J. B. Jeyaretnam n'était pas l'auteur de cet article mais il avait été reconnu coupable, en tant que rédacteur en chef de cette publication, d'avoir diffamé un député du PAP et neuf autres membres de la communauté tamoule.

Amnesty International demande une fois encore que le droit d'exprimer pacifiquement ses opinions soit dûment respecté dans le cadre de toutes poursuites civiles en diffamation, tant au stade du dépôt des plaintes qu'à celui de leur examen par les tribunaux, puis de l'octroi éventuel de dommages et intérêts, et que ce type d'action en justice ne soit pas détourné à des fins politiques. ●

**Pour en savoir plus, veuillez consulter les documents suivants sur notre site web (<http://www.amnesty.org>) :**

– *Singapore: JB Jeyaretnam – Defamation suits assault freedom of*

*expression* [Singapour. JB Jeyaretnam – Des actions en diffamation intentées au mépris de la liberté d'expression] (index AI : ASA 36/05/98, 22 juillet 1998) ;

– *Singapore: JB Jeyaretnam – The use of defamation suits for political purposes*

[Singapour. JB Jeyaretnam – Des actions en diffamation intentées à des fins politiques] (index AI : ASA 36/04/97, 15 octobre 1997) ;

– *Singapore: Amnesty International to monitor trial of opposition leader JB Jeyaretnam* [Singapour. Amnesty International va assister au procès du dirigeant d'opposition J. B. Jeyaretnam] (index AI : ASA 36/02/97, 15 août 1997).

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :**

**<http://www.amnesty.org>**